

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Narbonne

Il sera procédé du **mercredi 20 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024 inclus**, soit une durée de 31 jours, sur la commune de Narbonne, à une enquête publique relative au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable.

### Caractéristiques principales du projet :

La ville de Narbonne présente un ensemble architectural, urbain et paysager exceptionnel qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. Le projet de Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est l'outil de planification urbaine qui va permettre de préserver et promouvoir le patrimoine de Narbonne tout en permettant l'évolution et le développement urbain en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire. Par arrêté interministériel du 30 mars 2005, un secteur sauvegardé dénommé Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis la loi LCAP du 07 juillet 2016, a été créé et délimité sur le centre ancien de Narbonne. Par délibération du 27 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration du PSMV et la convention de financement avec la DRAC, avec une participation de 50 % de la part de la commune. L'État par le biais de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC Occitanie) assure la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du PSMV et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude (Udap de l'Aude) apportent un appui technique et scientifique.

Les décisions susceptibles d'être adoptées au terme de cette enquête publique :

Le PSMV, éventuellement modifié suite aux résultats de l'enquête est approuvé par :

- par arrêté du préfet de l'Aude, en cas d'avis favorable de l'organe délibérant de la commune.
- par décret en Conseil d'État pris sur le rapport du ministre chargé de l'urbanisme, du ministre chargé du patrimoine et du ministre chargé des collectivités territoriales, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, dans le cas contraire.

Toutes les informations sur ce projet pourront être demandées à Mme Jamila MILKI, Pôle patrimoine et architecture - DRAC Occitanie site de Toulouse - 32 rue de la Dalbade - 31000 Toulouse - tél. 06 14 07 60 51 @ : jamila.milki@culture.gouv.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et au dossier comprenant notamment, la délibération du conseil municipal de Narbonne du 30/03/2023 arrêtant et donnant son accord au projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), peuvent être consultés :

- sur le site du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-psmv/>
- sur le site internet des services de l'État de la Préfecture de l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Narbonne - services techniques - 10 quai Dillon - 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées pendant la durée de l'enquête, soit :

- par courrier à la Mairie de Narbonne - direction de l'urbanisme - CS 80823 - 11785 Narbonne cedex à l'attention de M. le commissaire enquêteur (projet de Plan de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) de la commune de Narbonne) ;
- par courriel et par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-psmv@democratie-active.fr](mailto:enquete-publique-psmv@democratie-active.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable en version papier à la mairie de Narbonne - services techniques - 10 quai Dillon - 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais, communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Narbonne - direction de l'urbanisme - CS 80823 - 11785 Narbonne cedex, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (PSMV de Narbonne). Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.
- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-psmv@democratie-active.fr](mailto:enquete-publique-psmv@democratie-active.fr)

**M. Michel BLAZIN, ingénieur de l'industrie et des Mines, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Narbonne - services techniques - 10 quai Dillon - 11100 NARBONNE aux dates suivantes :**

- **mercredi 20 mars 2024 de 09h à 12h,**
- **mardi 26 mars 2024 de 09h à 12h,**
- **mercredi 03 avril 2024 de 14h à 17h,**
- **mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h,**
- **vendredi 19 avril 2024 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la DRAC Occitanie, Pôle du patrimoine et architecture ;
- à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude (Udap de l'Aude) ;
- en mairie de Narbonne ainsi que sur son site internet ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>